

Délibération DEL-B-2025-036

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 AVRIL 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (3) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU

Absents (3) : Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC

Date de convocation : 09-04-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

EQUIPEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES ET INFORMATIQUES

Centre aquatique AQUADEL : investissement supplémentaire pour le réseau de distribution calorifique de la commune de CERIZAY (avenant)

Annexe : avenant 4 à la convention d'engagement pour la distribution calorifique de la chaufferie bois de la commune de CERIZAY

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09 novembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au bureau communautaire de prendre toute décision relative aux « conventions de partenariat et financements correspondants et conventions de participations financières » ;

Vu la délibération DEL-CC-2014-440 du 16/12/2014 relative au « Réseau de chaleur chaudière bois de CERIZAY » et octroi de participation financière ;

Considérant la convention d'engagement au service de la distribution calorifique de la commune de CERIZAY approuvée par DEL-CC-2014-440 susvisée ;

Considérant le règlement du service de distribution calorifique de la commune de Cerizay adopté par délibérations successives DEL-CC-2014-440 susvisée et par DEL-CC-2016-012 du 26/01/2016 ;

Considérant les avenants « Réseau de chaleur et chaudière bois CERIZAY » respectivement approuvés par DEL-CC-2015-235 du 22/09/2015 avenant n°1, DEL-CC-2016-242 du 18/10/2016 avenant n°2 et DEL-B-2022-103 du 18 octobre 2022 avenant n°3 ;

Considérant les investissements nécessaires à la continuité de service du réseau de chaleur ;

Considérant la décision du conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur de la commune de Cerizay du 08/03/2021.

La communauté a souscrit auprès de la régie du réseau de chaleur de la commune de CERIZAY, un abonnement pour la fourniture de chaleur à destination du centre aquatique Aquadel situé espace Eugène Gateau à Cerizay.

Conformément au règlement du service approuvé par délibérations susvisées (article 16), les investissements sont incorporés au calcul de la tarification (la partie R2 comprend une participation forfaitaire aux investissements) et répartis entre les différents bénéficiaires au prorata de la puissance souscrite par chaque abonné.

Pour la CA2B la puissance souscrite étant de 465 kW pour le centre aquatique, le montant de participation de la CA2B s'élève donc à 12 899.00€ HT (conformément au ratio de calcul porté dans l'avenant n°4 annexé).

Le bureau communautaire, est invité à :

- **approuver en conséquence l'ajout de la somme de 12 899,00 € HT à la tarification propre de la CA2B ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **16 AVR. 2025**

Notifié ou publié le **16 AVR. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



**CONVENTION D'ENGAGEMENT
AVENANT 4
AU SERVICE DE LA DISTRIBUTION CALORIFIQUE
DE LA COMMUNE DE CERIZAY**

Entre : **Mairie de CERIZAY,**

ayant son siège social : 1 Place Jean Monnet
79140 Cerizay
représentée par Mr Johnny BROSSEAU,
agissant en qualité de Maire,

Désigné ci-après par **Le service,**

d'une part

Et : **L'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS,**

ayant son siège social : 27 Boulevard du Colonel Aubry
79300 Bressuire
représentée par Mr Marolleau,
agissant en qualité de Président,

Désigné ci-après par **l'usager,**

d'autre part

**Vu les délibérations du 17/12/2024 du 19/10/2015 et du 19/09/2016 et
du 18/11/2024**

L'agglomération du bocage Bressuirais a souscrit auprès de la régie réseau de chaleur de la commune de Cerizay, un abonnement pour la fourniture de chaleur à destination de la piscine Aquadel situé 31 ave de la gare 79140 Cerizay.

Vu le bilan des investissements présentés au Conseil D'exploitation du 18/11/2024

Vu le bilan prévisionnel financier de 2024

Vu les investissements nécessaires à la continuité de service du réseau de chaleur

Après répartition des sommes selon la puissance souscrite des différents usagers, le montant de la participation est de :

R2 = 12 899€

Fait en deux exemplaires à CERIZAY, le ...03/12/2024...

Le service,

L'usager,

